



COLLEGE LE PARC



Section d'Excellence Sportive
Section Sportive Scolaire
Gymnastique Artistique
Aulnay Sous Bois



PRESENTATION DES ORGANISMES PARTENAIRES

▪ Le collège Le Parc



COORDONNEES



Place Jean Claude Abrioux (ex Camélinat)
93600 Aulnay sous bois
Téléphone : 01.48.66.61.50
Fax : 01.48.66.48.30
E-mail : ce.0931189M@ac-creteil.fr

Accès en transports en commun :

RER B - arrêt Aulnay sous Bois puis 5 minutes à pied
à partir de Bobigny bus 251 - arrêt Aulnay sous bois puis 5 minutes à pied
(Dans la gare, sortie place Ch. de Gaulle. Prendre l'avenue Dumont en longeant le parc, au feu à gauche rue du 14 juillet. Prendre le passage de la clinique)

Accès en voiture :

Autoroute A3 sortie Aulnay centre
direction centre Gare
Place Charles de Gaulle (devant la gare), prendre à droite avenue Dumont
Au feu, à gauche rue du 14 juillet
A droite après la clinique, prendre la rue des écoles - arrivée sur la place Camélinat

Horaires d'ouverture au public :

Collège : de 8h à 18h sauf le mercredi de 8h à 13h (ouverture des grilles à 8h10 pour l'accueil des élèves - fermeture à 8h25)

Présentation du collège :

Le collège a un secteur de recrutement basé sur le secteur sud d'Aulnay sous bois. Cet établissement public situé à une quinzaine de minutes à pieds, du Gymnase Maurice Tournier, est l'organisme support idéal sur le plan scolaire.

- Avec 2 annexes distinctes séparées.

L'annexe Parc



L'annexe Solbès (Bâtiment administratif).

Le club support du centre départemental de formation

Association loi 1901, créée en 1907. Les A.G.A (Amis Gymnastes d'Aulnay) ont été choisis parce qu'ils offrent de bonnes garanties sur le plan sportif et pédagogique. C'est un club qui a à cœur de respecter l'éthique sportive, ainsi que le bien-être de l'enfant du point de vue physique et psychologique.

Leurs résultats prouvent qu'ils sont convaincus de l'intérêt d'entreprendre une gymnastique de performance. Cet organisme sectorisé au sud d'Aulnay sous Bois constitue aussi un réservoir important de jeunes sportifs.



▪ la Municipalité d'Aulnay sous bois



La Commune contribue nettement au bon fonctionnement du dispositif par :

- *L'aide à l'embauche de personnel qualifié,*
- *L'attribution annuelle de subventions,*
- *Le prêt de locaux spécialisés d'une grande qualité et l'entretien d'un matériel gymnique de haute performance.*



- **Le Conseil Départemental**
- **Le Comité Départemental Gym 93**



Ces deux organismes sont des acteurs importants du projet.

⇒ En 2004, le club Aulnaysien est reconnu pour le travail pédagogique qu'il a accompli depuis plusieurs années.

Il devient « l'une des deux vitrines de la gymnastique départementale »

(Aulnay sous bois pour le secteur nord et Noisy le Grand pour le secteur sud).

Le soutien financier du conseil départemental permet une avancée considérable et une structuration du centre de formation :

- *aide et soutien scolaire*
- *suivi médical de haut niveau*
- *regroupements des sportifs*
- *stage avec les meilleurs clubs de France*
- *aide à l'emploi*
-

Dans ce dispositif, le Comité Départemental Gym 93 supervise et encadre ce projet.



OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA SECTION

PROFESSEUR EPS COORDONNATEUR DE LA SECTION

- M.SAEZ Jérôme



01 48 66 61 50

06 25 95 12 31

Circulaire 10 avril 2020 - Elèves concernés par le dispositif - Procédure d'admission

Section sportive scolaire : tous les élèves désireux de pratiquer l'activité proposée dans la section sportive scolaire de leur choix peuvent faire acte de candidature auprès du chef d'établissement. L'affectation relève de sa compétence, après consultation de l'équipe EPS, des instances fédérales partenaires du projet et dans le respect du calendrier fixé par les services rectoraux.

Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire, des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif parcours particulier de l'élève.

Section d'excellence sportive : La liste des élèves retenus pour entrer dans ce dispositif est établie par les fédérations sportives ou leurs ligues régionales à partir d'indicateurs définis par l'ensemble des partenaires (niveau et résultats sportifs, motivation, dossier scolaire, etc.).

Cette liste est soumise pour examen au comité de pilotage du sport de haut niveau, tel qu'il est défini dans la note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014, qui statue alors sur la capacité de ces jeunes sportifs à suivre avec profit ce dispositif. L'admission relève de l'autorité des recteurs de région académique



Les critères d'appréciation du dispositif

Les aménagements scolaires, sportifs et structurels envisagés pour assurer la réussite des élèves dans leur triple projet : scolaire, sportif et citoyen.

La pratique sportive dans une structure fédérale est obligatoire.

Le nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire inscrit dans l'emploi du temps scolaire des élèves.

Les dispositifs d'accompagnement individualisé des élèves.

La qualité et l'excellence de la structure partenaire du dispositif.

Un partenariat avec la fédération française du sport pratiqué, ses instances déconcentrées ou encore un club local est indispensable.

Un projet piloté par le chef d'établissement en appui d'une équipe pédagogique et éducative volontaire et d'un coordonnateur dans le cadre du projet d'établissement.

Le nombre d'heures, les moyens engagés et leur pérennité.

Le suivi médical.

CONCLUSION :

L'entraînement quotidien doit permettre aux gymnastes d'atteindre un niveau gymnique performant tout en maintenant un bon équilibre moral, intellectuel et physique.

Le plus important reste le bon développement de l'enfant, le respect de son intégrité en tant qu'individu à part entière. C'est pourquoi l'entrée dans une structure comme celle que nous proposons doit rester en grande partie à l'initiative de l'enfant, qui aura à se prononcer sur ses motivations.

Il sera vérifié de façon constante l'aptitude du gymnaste à supporter le programme sportif mais aussi le programme scolaire.



« La priorité est donnée aux études »

⇒ En cas de fléchissement au niveau de l'école, certaines séances d'entraînement seront supprimées jusqu'à ce que l'élève ait repris une progression normale dans la classe

HORAIRES DE LA SECTION

Le Collège le Parc est un établissement public garantissant la qualité de l'enseignement tout en proposant des horaires de grande disponibilité.

L'aménagement de l'emploi du temps hebdomadaire permet aux gymnastes une organisation indispensable à une pratique de qualité.

Planification horaire des enseignements au collège

	Lundi*	Mardi*	Mercredi*	Jeudi*	Vendredi*
Début	8h20	8h20	8h20	8h20	8h20
Fin	12h30	12h30	12h30	12h30	12h30
Début	14h (6^e et 5^e)				14h (4^e et 3^e)
Fin	17h (6^e et 5^e)				17h (4^e et 3^e)

** donné à titre indicatif et susceptible d'être modifié*

Restauration

Les élèves déjeunent au restaurant scolaire du collège à partir de **12h30**.

Ils bénéficient **d'un accès prioritaire** afin qu'ils puissent se rendre au cours de soutien.

⇒ L'établissement n'assurant pas la demi-pension le mercredi midi, les élèves prévoient un repas.

Soutien scolaire

- de la 6^{ème} à la 3^{ème}

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Début	13h00	13h00	13h00	13h00
Fin	14h00	14h00	14h00	14h00

⇒ La quasi-totalité des devoirs est réalisée pendant le soutien scolaire. Ainsi l'enfant rentre chez lui après son entraînement sportif et dispose d'un vrai moment de détente et de récupération.

Le soutien est réalisé par des professeurs du collège. Cela permet un meilleur suivi enseignant/élèves et favorise une vraie réussite scolaire.

Les entraînements sportifs

⇒ La planification des heures d'entraînement est définie en début de saison en fonction des objectifs et du niveau de chaque sportif.

Le tableau ci-dessous est donc fourni à titre indicatif et varie en fonction des impératifs du centre de formation pour harmoniser au mieux la préparation technique et la récupération physique sur l'ensemble de la saison sportive :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Week-end
		EPS SES 14h - 16h				
Début	14h	16h	14h30	14H	14h	Regroupement Compétition
Fin	18h	18h	17h30	18h	18h	
Retour et entrainement dans les clubs d'origine						
	6^e * 5^e*				4^e* 3^e*	6^e-5^e* 4^e-3^e*

*le jour de retour dans les clubs d'origine est indiqué à titre indicatif.



Organisation pédagogique

⇒ Les enfants sont accompagnés par un cadre du centre de formation ou un professeur EPS sur le trajet collège - lieu d'entraînement.

⇒ Les élèves sont tous inscrits à l'association sportive (UNSS) contribuant ainsi à l'ambiance sportive de l'établissement. Le créneau horaire du mercredi après-midi est dévolu à cet effet. Ils participent aux compétitions UNSS et tous sont inscrits à la formation jeune-officiel pour leur permettre de mieux appréhender le règlement de leur activité.

⇒ En s'inscrivant les élèves entrent dans une démarche d'apprentissage de la gymnastique de performance. Ils seront, à ce titre, tenu de participer :

- **aux entraînements**

- **aux stages de préparation technique organisés pendant les vacances scolaires**

Calendrier défini par chaque responsable technique

- *1 semaine lors des vacances de la Toussaint - De Noël - d'Hiver et de Printemps (en général la deuxième semaine)*
- *Reprise sportive aux alentours du 15 Aout*



LE RECRUTEMENT DES GYMNASTES

L'inscription se fait après une sélection réalisée sur dossier à partir :



Des résultats sportifs et des résultats scolaires

1ère phase :

Les élèves désirant s'inscrire au sein de la section sportive gymnastique doivent

1- *contacter le responsable de la section. (M.SAEZ 06.25.95.12.31)*

2- *Passage d'un test d'aptitude gymnique*

Ce test valide que l'enfant a bien le potentiel sportif requis pour intégrer une telle structure.

Les tests d'aptitude ont lieu :

⇒ *Au Gymnase Maurice Tournier (16 allée circulaire 93600 Aulnay Sous Bois)*

Ils sont réalisés par un des entraîneurs du centre de formation ou par le professeur d'EPS qui a en charge la coordination de la section sportive.

La clôture des tests d'aptitude gymnique est fixée au
01 Avril

2ème phase :

Une commission locale du collège Le Parc réalise un premier classement.

3ème phase :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou Monsieur le Recteur d'Académie procède à l'affectation sur proposition d'une commission administrative

CRITERES D'ADMISSION

Aptitudes scolaires

Etude du dossier scolaire : celui-ci doit présenter un bon niveau scolaire.

Cette évaluation est gérée par le professeur en charge de la coordination de la section sportive, puis soumis à l'approbation du chef d'établissement.

Aptitudes physiques et psychologiques

Tests visant à évaluer les capacités d'un gymnaste sur le plan physique et sa capacité d'évolution dans ce domaine.

Les tests sont de plusieurs natures :

- *Acquisitions des bases gymniques*
- *Force physique*
- *Souplesse active, passive, attitude de travail (tenue du corps), capacité artistique*
- *Niveau acrobatique, gestion du couple risque/mâîtrise du risque*
- *Coordination gymnique générale*
- *Compréhension et mise en application du geste*
- *Capacité à évoluer dans chacun de ces domaines*

Qualités morales et comportement :

- *Porter un vif intérêt à la pratique gymnique de performance*
- *Montrer des qualités de travail (rythme, répétitions)*
- *Faire preuve de fair-play et de modestie*
- *Avoir des ambitions de progrès*
- *Respect du travail et de tout entraîneur*
- *Respect du règlement interne et du fonctionnement de la structure*
- *Ponctualité et assiduité*
- *Comportement sportif*

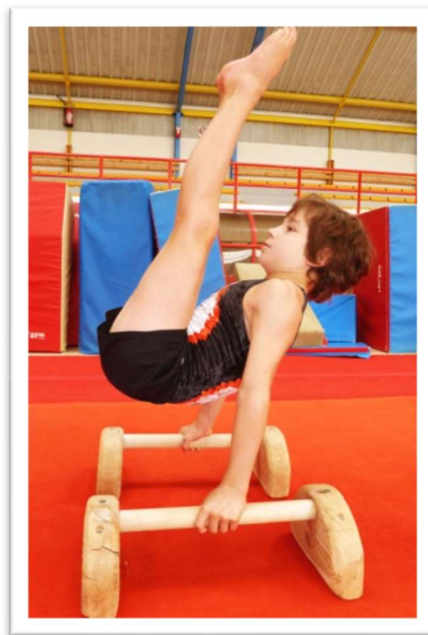
Niveau de pratique fédéral (Fédération Française de Gymnastique)

- *Evaluation du niveau gymnique à l'entrée en centre*



CRITERES DE MAINTIEN

- 1- Maintien d'un niveau scolaire suffisant, selon l'estimation du conseil de classe. Le niveau scolaire est évalué chaque trimestre. A cette occasion, une fiche de liaison est transmise par le centre de formation à l'équipe éducative du collège afin de tenir informé du travail fourni par les sportifs. Les parents reçoivent un exemplaire de cette fiche au moment de la remise des bulletins.
- 2- Niveau gymnique suffisant, donc une progression logique sur le plan sportif et compétitif. Si une défaillance devait se prolonger, une solution de remplacement serait étudiée.
- 3- Un bon comportement moral et des qualités de respect de la discipline tant à l'intérieur de l'établissement scolaire que sur le plan sportif. Si ce comportement est susceptible de nuire au bon fonctionnement du centre ou de la classe, après un avertissement communiqué aux parents, l'élève pourrait être exclu momentanément des activités du centre ou être renvoyé définitivement.



L'ENCADREMENT DU CENTRE DE FORMATION

PROFESSEUR COORDONNATEUR RESPONSABLE DE LA SECTION

M.SAEZ Jérôme (Directeur de la section d'excellence sportive)

Responsable technique GAM

Professeur E.P.S - Coordonnateur

Brevet d'Etat d'éducateur sportif spécialisé en gymnastique artistique - Membre technique masculin du comité départemental gymnastique 93.

SECTEUR FEMININ et MASCULIN

Mme SAEZ Maya

Responsable Technique GAF

Brevet d'Etat 1 d'éducateur sportif spécialisé en gymnastique artistique - Présidente technique féminine du comité départemental gymnastique 93.

M.CONTI Joan

Ancien gymnaste Elite - BPJPES

M.DELASSALE Lucas

BPJPES



EXAMEN ET SUIVI MEDICAL DES ELEVES DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Un examen médical conditionne l'admission en **Section d'Excellence Sportive**

La recevabilité de la candidature est soumise à la présentation d'un avis médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition délivré par le médecin en charge du suivi médical au sein de la **fédération concernée**.

Le suivi médical de chaque jeune relève de la compétence du mouvement sportif.

Une fiche médicale devra être remplie par un **médecin du sport**
Dossier Médical Elite



Le suivi médical en section sportive scolaire : dorénavant les élèves sont jugés aptes a priori à la pratique sportive tant pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, que pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire, ou pour la pratique optionnelle au sein d'une section sportive scolaire

Le suivi médical :

Un suivi est assuré par notre médecin référent :

Mr Jonathan VANDERHAECHÉ
Médecine du sport - Mésothérapie
Médecin du PSG football U17
Médecin IMSS - Stade Français Paris
Médecin du Full Sambo Evolution

Ostéopathie :

Un suivi biomécanique est librement proposé. Le professionnel en charge de ce dossier, **Mr Alexandre SELIG**, propose de recevoir les sportifs afin d'améliorer leur bien-être et de prévenir certains traumatismes. Ces séances sont intégralement prises en charge par la structure sportive.

Ce suivi individualisé a plusieurs objectifs :

- Traiter des micros pathologies
- Prévenir des traumatismes
- favoriser une décontraction et une récupération musculaire
- optimiser la performance du gymnaste (éducation aux étirements spécifiques, gestes de relâchement articulaire et musculaire, posture à éviter)

Kinésithérapie :

Une de nos anciennes sociétaires de la section désormais kinésithérapeute assure un lien privilégié dans le cadre du cabinet paramédical à proximité du gymnase.

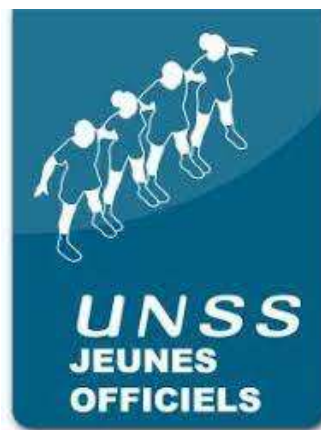
Sa connaissance de l'activité gymnastique lui permet de mieux cerner les besoins de nos sportifs.

Mme Amélie MACHADO
Paramédicale Vercingétorix
11 avenue de Clermont Tonnerre
93600 Aulnay Sous Bois

La formation des jeunes officiels à l'AS vers le Jugement FFgym

Les élèves sont certifiés au cours de leur scolarité :

- **Au total l'A.S gymnastique dispose d'un grand nombre de jeunes officiels de niveau académique ou national UNSS. Chaque élève intégrant la section sportive est formé à cette fonction dans le but de les responsabiliser et de les inviter à mieux connaître leur propre sport.**
- **De nombreux élèves ont, par la suite, réussi leur examen de juge fédéral (Passerelle Juge FFgym)**
- **L'A.S gymnastique organise le stage de validation académique (établissement et excellence)**



LES ETAPES POUR INTEGRER UN CENTRE

DETECTION

Lors des regroupements départementaux

⇒ Participer à au moins 1 des 2 premiers regroupements

COMMUNICATION

Clubs/Familles: Démarcher les structures le plus tôt possible pour établir le contact

TESTS DE SELECTION

Participer aux tests de sélection

⇒ Aulnay sous bois: 16 mars 2022 (14h30)

⇒ Noisy le Grand: après les vacances de Pâques

COMMUNICATION

A l'issue du test, la famille ou le club d'origine envoie un **email d'information** à destination de: centre / comité départemental / club d'origine / famille

INSCRIPTION

Contactez directement les centres

TESTS DE SÉLECTION

A l'issue des regroupements départementaux, et lorsque le ou la gymnaste a été détecté(e), ce dernier devra participer aux tests de sélection mis en place par les centres départementaux :

Centre départemental AULNAY SOUS BOIS		Centre départemental NOISY LE GRAND	
GAM	GAF	GAM	GAF
Dates des tests : 16 mars 2022 à 14h30 (gymnase Maurice Tournier)		Dates des tests : 30 mars 2021 de 9h à 11h (test général et entretien au collège le matin) + entraînement au gymnase (Butte Verte) de 14h à 17h Réunion d'information au collège : mardi 22 mars à 18h	
Critères de sélection :			
Sélection sur dossier à partir des <u>résultats sportifs et scolaires</u> Tests d'aptitudes gymniques : bases gymniques, force physique, souplesse, coordination, compréhension			



COMMUNICATION

- Il est important que les familles ou les clubs d'origine prennent contact avec le centre le plus tôt possible afin d'apprendre mutuellement à se connaître. En effet, les Sections d'Excellence Sportive doivent établir la liste des gymnastes qui entrent au centre pour la saison 2022-2023, avant le 30/04. Toute demande faite après cette date sera plus compliquée à traiter.
- De plus, **après les tests de sélection**, l'ensemble des parties devra être **informé de la démarche d'entrée** en centre départemental du gymnaste, par un **email venant de la famille ou du club d'origine**, et à destination de :
Club d'origine – famille – centre départemental – comité départemental (cd93.ffgym@gmail.com)



INSCRIPTION

Auprès des centres directement (Cf page 3)

QUELQUES INFORMATIONS

En cas de changement d'établissement scolaire initialement défini par la carte scolaire :

Une réussite aux tests d'entrée au sein des centres départementaux n'implique pas automatiquement une affectation de droit dans l'établissement scolaire partenaire du dispositif. Une demande d'entrée en 6ème ou en cours de cursus dans l'établissement support de la Section d'Excellence Sportive doit impérativement faire l'objet d'une demande de dérogation (DSDEN), parallèlement à la demande d'admission.

Partenariat club d'origine – centre départemental :

Un gymnaste entrant dans un centre départemental reste licencié dans son club d'origine au moins les 4 années du collège sauf si une démarche émanant de la famille était entreprise, pour un motif valable en faveur de l'épanouissement sportif et personnel du gymnaste, avec au préalable l'obligation d'en informer le CDGym 93 et les présidents de club, pour qu'un accord soit notifié.

Exemple : le niveau du gymnaste est supérieur au niveau de compétition de son club d'origine et ce changement peut permettre au gymnaste de travailler à la hauteur de ses compétences.

